



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 665-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 25 février 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 665-1

Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville de Terrebonne.

QUE l'objet du règlement numéro 665-1 a pour but d'intégrer un membre citoyen et de déterminer le nombre et la composition du quorum du comité consultatif de toponymie.

QUE ledit règlement numéro 665-1 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 665-1 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
Ce 13^e jour du mois de mars 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
